L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 5 AOUT 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ministre, et seulement sur le *recto* et *sur la ligne* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphie ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrir seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont bien écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrir seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

[illegible]ISIANAISE, HISTORIQUE [illegible], AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

—

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la NOUVELLE-ORLÉANS et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrivez lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque ou New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à

Nouvelle Orléans National Bank,
Nouvelle-Orléans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Schwartz vs W. S. Saiter, &c.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,602.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI 14 août 1885, à 11 heures de M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4 août—4,11,14

F. Cathalogne & Co. contre C. Balzazar.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No. 6,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique le VENDREDI, 14 août 1885, à 11 heures a.m., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4,11,14

Leopold Weil vs. A. Meyer—No 6675.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 8 août 1885, à une heure de M., en face du mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. LOORY, Constable
de la Première Cour de Cité.
29juil—29, 4, 8 août.

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une corporation domiciliée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui s'intitule : "**Louisiana Artesian Well Company**," dans le but de exercer les droits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune, payables en argent comptant même de leur souscription. Tous nos pouvoirs de corporation sont donnés au Bureau de Direction de cette corporation, chacun desquels aura droit à six mois trois actions, lesquels actionnaires seront chacun lors les susdits mois, de servir, présider et agir comme le nombre fixé. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, lequel il sera tout les premier lundi du mois de juillet 1888, et déposé pour référence en l'Etude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant un arpent de front sur quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia. A peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et comprenant quarante-quatre pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou dit de terre acquis par le défendeur de Frank Hebert et autres, par acte passé ardevant Andrew Heros Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 4 11 18 22

Laurent Fager contre Mme Vve E. Gandier—No 6714.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI 14 août 1885, à 11 heures de M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4,11,14

F. J. Leche, agent, vs. Jacob Joseph.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 7,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. B. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan S.S. MERCREDI, le 5me jour d'août 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. LOORY, Constable
de la Première Cour de Cité.
29juil—29, 4, 8 août

Frank B. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 14,865.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan S.S. SAMEDI, le 8me jour d'août 1885, à midi, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence dessus, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Carrollville et dans l'Ilet No 59, borné par la ligne de la propriété de Foucher de Civré, maintenant connue comme Ville Park, et les rues Walnut, Félicia et Lonias, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyez, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'Etude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant un arpent de front sur quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia. A peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et comprenant quarante-quatre pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou dit de terre acquis par le défendeur de Frank Hebert et autres, par acte passé ardevant Andrew Heros Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 4 11 18 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Succession de Mme Sidney Tyler.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Felicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Fried-richs, Successeurs.—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, mentionné en mon bureau entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4,11,14

Succession de Mme Vve Ed. Gandier—No 6714.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI 14 août 1885, à 11 heures de M., en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
4août—4,11,14

Succession de Thomas O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,006.—Division F. Autorité que P. S. Wiltz Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'autorité de vendre à l'encan public, devant la porte de la Cour, le lot de terre appartenant à la succession de feu Thomas O'Connor, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à faire valoir leurs droits dans les dix jours qui suivront la présente notification, ils seront passé droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30juil—4août—7 août

Succession de James Whalen et Mary Ann Fenwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 12,910.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont pour s'opposer à l'homologation du compte présenté par Mary Whalen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1er août—1.5.9

Succession de Estelle Dupré, femme de Nouville Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 15,011.—Division C.—Il sera présenté Firmin Bienvenu la présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu Estelle Dupré, femme de Nouville Bienvenu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

1er août—5.9

Succession de William Hartwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,861.—Division C Attendu que Giles M. Billyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu William Hartwell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

1er août—5.9

Succession de William Harriott.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,861—Division C Attendu que Giles M. Billyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu William Harriott, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

1er août—5.9

Succession de Madame Hypolite Louise Deville, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No. 62 rue Royale—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress, désigné sur le No. 12 et mesurant 26 pieds de façade sur la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant en passant les titres 10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé. Il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 10, borné par les rues Lesseps et Dauphine, mesurant 48 pieds 1 pouce de façade sur la rue Lesseps sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Dauphine, et mesurant 48 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue rapprochée entre la rue St Claude, 78 pieds 6 pouces de profondeur et le dit lot No 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et 71 actions du capital-actions de la Banque de la Louisiane, lesquelles actions sont attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et assumera aussi toutes les obligations d'un semainier de la dite banque des Citoyens.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, devant George C. Preot, notaire. No. 5 rue Carondelet.

5 juil—5 15 25—août 1 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable T. A. Morgan, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

Ensemble un lot de terre, situé dans le même district dans l'Ilet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 6 pouces de façade sur la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 2 lignes rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant seize chambres, salon double avec porte à coulisse, office et galerie derrière, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briques. Cette propriété vaut bien $50 par mois, mais elle sera vendue à l'encan sans réserve.

Conditions—Comptant en passant les titres. Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé. Il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 10, borné par les rues Lesseps et Dauphine, mesurant 48 pieds 1 pouce de façade sur la rue Lesseps sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Dauphine, et mesurant 48 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue rapprochée entre la rue St Claude, 78 pieds 6 pouces de profondeur et le dit lot No 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et 71 actions du capital-actions de la Banque de la Louisiane, lesquelles actions sont attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et assumera aussi toutes les obligations d'un semainier de la dite banque des Citoyens.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, devant George C. Preot, notaire. No. 5 rue Carondelet.

5 juil—5 15 25—août 1 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable T. A. Morgan, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

Ensemble un lot de terre, situé dans le même district dans l'Ilet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 6 pouces de façade sur la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 2 lignes rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant seize chambres, salon double avec porte à coulisse, office et galerie derrière, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briques. Cette propriété vaut bien $50 par mois, mais elle sera vendue à l'encan sans réserve.

Conditions—Comptant en passant les titres 10 0/0 devant être payés au comptant sur les lieux. Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains nus près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Algernon Paul, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu en un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, mentionné en mon bureau, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 juillet 1885, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé. Il sera vendu—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Bartheville, désigné sur le plan dressé par John P. Braun, voyez, en date du 27 mars 1860, conformément au dit plan le dit morceau de terre borne vers le fleuve sur la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Carrollton, appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au fleuve de la Métairie sur une profondeur d'un côté de 1100 pieds 7 pouces de profondeur et de l'autre côté de 1160 pieds 3 pouces de l'autre, et le No. 2, situé en face de la dite grande Route St. Jean, 30 pieds de profondeur sur la dite grande Route St. Jean, 30 pieds dans le nord, sur une profondeur de 143 arpents 7 pouces sur un côté, 140 pieds 11 pouces sur l'autre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le 2me District de cette ville, désignés par les lettres K. L. M et N, dans l'Ilet borné par les rues Mazureau, Esplanade, Law et Roman, chacun desdits lots mesurant 40 pieds de face à la rue Mazureau, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs devront assumer en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1, 8, 15, 22, 29.

AVIS DE SUCCESSION.

W. E. Seebold vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,379—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Seebold et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils auront pour s'opposer à l'homologation du compte présenté par E. C. Palmer, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

1er août—1.5.9

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages, No. 44 rue S. Liberté.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Bighter, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 29 juillet 1885, No 14,791, du dossier, pour le compte de la succession de feu Esau Carter. Il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Liberté, Howard, Commun et Gasquet, désigné par le lot No. 7 et mesurant 24 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en bois de trois étages, contenant 8 chambres, langar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et louée à $20 par mois.

2° L'intérêt indivis d'un quart dans un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (sujet à certains droits d'usufruit) numéros cadastraux, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Erast, Jullo et Cypress, mesurant 25 pieds de face à la rue Howard et atteignant à l'Eglise Africaine Baptiste ; les maisons continuement ensemble sont numérotées 224 et 226 rue Howard et 225 rue Gravier.

3° L'intérêt indivis de un quart à un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Conde et Bienville, mesurant trente pieds sur trente pieds et cinq lignes de face à la dite rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, des deux côtés, entre lignes parallèles.

Un certain morceau de terre, connu comme Allarde, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face sur la rue Derbigny et Bourbon, et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, la ligne de la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie sur une profondeur d'un côté de 1100 pieds 7 pouces et de l'autre côté de 1160 pieds 3 pouces de profondeur, et le dit terrain No deux mesure soixante-douze pieds six pouces de façade entre Magazine et Derbigny et cent-vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces et demi de façade sur cent-vingt-cinq pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un connu l'encoignure des rues Magazine et Bourbon, et le dit lot numéro deux sont cédés et acquis par le feu B. J. West, à une vente du Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Alfred Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson, le 10 août 1865, à midi, de la propriété décrite, à savoir :

Un terrain situé dans le faubourg Lacourse, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Sayades, maintenant Washington et Prytania. Le dit terrain mesurant cent pieds de face, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme lot 7 sur un plan de J. Pilié, en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres propriétaires. Ce acquis par William Greve, le 13 mars 1844, conformément à un acte passé pardevant Thos. Seixtas, appiennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1440 rue Melpomène, comprenant une maison en bois à étages.

Un lot de meubles d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17juil—17,24,31—août 7,14,18.

Succession de Thomas O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,006.—Division F. Autorité que P. S. Wiltz Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration dans la succession de feu Thomas O'Connor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30juil—4août—7 août

Succession de Caroline Jourdan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,987—Division A—Attendu que Myrtil P. Piron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Jourdan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

29juil—29 2 7 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."

Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.

Résidence en Brique à Etage, rue Annonciation No 164.

Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.

Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes.

Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.

Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Deville, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteurs—Bureau No. 62 rue Royale—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue Ste